

Délibération n° 2017-121

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°2 DU MARCHÉ N° 1600027 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	61
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 10 mai 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 04 mai 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-121

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Christian LECLERC donne pouvoir à Mme. Brigitte PUECH

Délibération n° 2017-121

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Michelle CHENIAUX donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

DELEGUES ABSENTS

Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUYER

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°2 DU MARCHÉ N° 1600027 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un territoire de 27 communes ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération exerce aujourd'hui la compétence obligatoire de gestion des déchets sur le territoire et donc en particulier sur la commune de Chilly-Mazarin ;

CONSIDERANT que la commune de Chilly-Mazarin a notifié à la société OTUS le marché public n°1600027 de services de collecte des déchets ménagers et assimilés;

CONSIDERANT le transfert du marché public précité en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 III du CGCT à la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDERANT les avenants de prolongation pour motifs d'intérêt général prolongeant le marché jusqu'au 30 avril 2017 ;

CONSIDERANT l'avis N° 16-175603 publié au BOAMP le 9 décembre 2016 par lequel la Communauté Paris-Saclay a lancé un appel d'offres ouvert n° 1600076 ayant pour objet la collecte séparative au porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés de huit (8) communes ;

CONSIDERANT que suite à cette procédure et notamment à l'attribution du marché aux entreprises VEOLIA (lot 1) et SEMAER (lot 2), la société ESD a introduit un recours précontractuel visant à l'annulation de la procédure de passation ;

CONSIDERANT l'ordonnance du 10 avril 2017 enregistrée sous le n°1702062-13 par laquelle le tribunal administratif de Versailles a annulé la procédure du marché n°1600076 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération n'est pas en mesure de renouveler le marché public sur le territoire de la commune de Chilly-Mazarin avant le 30 avril 2017 compte tenu du délai nécessaire pour mener une procédure de marché public ;

Délibération n° 2017-121

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets sur le territoire et de poursuivre les marchés en cours dans l'attente du lancement et de l'achèvement de la nouvelle procédure d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que compte tenu de l'urgence résultant de l'impossibilité soudaine dans laquelle elle se trouve, indépendamment de sa volonté, la Communauté Paris-Saclay est contrainte de prolonger, à titre provisoire, la durée d'exécution de plusieurs marchés publics arrivant à échéance, et ce, dans l'attente de la désignation d'un nouvel attributaire ;

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger, par voie d'avenant, le marché pour une durée de 3 mois renouvelable pour tenir compte des délais nécessaires à la préparation du nouveau marché et à l'achèvement de la nouvelle procédure pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 au plus tard ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 03 mai 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au lot n°2 du marché public n°1600027 de services de collecte des déchets sur la commune de Chilly-Mazarin, prorogeant de trois mois renouvelable ce marché pour motif d'intérêt général ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

Fait et délibéré le mercredi 10 mai 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck

Délibération n° 2017-121

GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170510 - Imc 12 14 09 - DE
 Date AR Préfecture : 15/5/2017